

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°8 du 15 février 2013

PARTIE PERMANENTE
Etat-Major des Armées (EMA)

Texte n°49

ARRÊTÉ N° 496/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG
portant dissolution du cercle mixte de la base pétrolière interarmées de Châlons-sur-Saône.

Du 28 janvier 2013

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : *bureau « réglementation générale ».*

ARRÊTÉ N° 496/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG portant dissolution du cercle mixte de la base pétrolière interarmées de Châlons-sur-Saône.

Du 28 janvier 2013

NOR D E F E 1 3 5 0 0 6 4 A

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 686.4.1.4

Référence de publication : BOC N°8 du 15 février 2013, texte 49.

Le ministre de la défense,

Vu le code de la défense, notamment son article R. 3412-6. ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2009-1178 du 5 octobre 2009 modifié, portant organisation de l'administration centrale du ministère de la défense ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2009 modifié, portant organisation du service du commissariat des armées ;

Vu l'arrêté du 5 août 2011 relatif à l'organisation et au fonctionnement des cercles et des foyers des armées créés en application de l'article R. 3412-6. du code de la défense ;

Vu l'arrêté n° 6261/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG du 11 octobre 2012 portant création du cercle de la base de défense de Dijon,

Arrête :

Art. 1er. Le cercle mixte de la base pétrolière interarmées de Châlons-sur-Saône est dissous et mis en liquidation à compter du 6 décembre 2012.

Art. 2. Les avoirs, biens, droits et obligations de ce cercle sont dévolus en intégralité au cercle de la base de défense de Dijon.

Art. 3. Le cercle de la base de défense de Dijon est désigné en tant qu'organisme liquidateur du cercle mixte de la base pétrolière interarmées de Châlons-sur-Saône.

Art. 4. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de 1^{re} classe,
directeur central adjoint du service du commissariat des armées,*

Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE.